

CONTRAT FOOT GESTION

Nom du club
Personne de contact
Rue et N°
Case postale
N° postal et lieu.....
N° de téléphone Email

- FOOT Gestion, licence complète** **Fr. 690.-**
Licence complète pour 5 utilisateurs, fonctionne uniquement avec l'hébergement de données
- Hébergement de données** **Fr. 300.-/an**
Création et hébergement de la base de données, importation sur support Excel, sauvegarde automatique, support technique
- Création de site internet** **Fr. 790.-**
Création du site internet selon le cahier des charges préétablis, personnalisé aux couleurs de votre club.
- Pack complet** **Fr. 1'290.-**
Logiciel FOOT Gestion licence complète, hébergement de données 1 année, création du site internet.
- Autres** **Fr.**

Y compris TVA

Nous déclarons avoir pris connaissance des conditions générales et notamment que la **durée minimum du contrat est de 12 mois.**

Lieu : Date :

LE CLUB Par

Le Président : Le Secrétaire :



CONDITIONS GENERALES

Article 1 : Champ d'application

Les conditions et prestations, ci-dessous, constituent les bases contractuelles et juridiques des relations entre Winsoft Informatique et le client. Les prestations sont réservées uniquement à des clients domiciliés en Suisse.

Article 2 : Durée du contrat

Le contrat d'hébergement est conclu pour une durée minimum de 12 mois, renouvelable tacitement d'année en année sauf résiliation écrite par voie recommandée avec préavis d'un mois pour une échéance.

Les conditions générales entrent en vigueur dès la conclusion d'un contrat entre Winsoft Informatique et le client.

Article 3 : Prestations de Winsoft Informatique

Winsoft Informatique met à disposition de ses clients un espace disque pour l'hébergement de sites, de courrier électronique, des bases de données et de nom de domaines.

Winsoft Informatique fournit ces prestations dans les limites des ressources d'exploitation dont elle dispose.

Winsoft Informatique met ces prestations à disposition 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Winsoft Informatique ne garantit pas l'ininterdiction de ses prestations et ne pourra être tenu responsable des éventuels problèmes techniques indépendant de sa volonté, tel que notamment coupure, surcharge de ligne ou panne matérielle. En aucun cas, le client ne pourra se prévaloir de dommages ou indemnités résultant de problèmes techniques de quelque nature que ce soit.

Winsoft Informatique ne peut être tenu responsable en cas de :

- Détournement de mots de passes ou de code d'accès, contamination des données ou des logiciels du client due à des virus
- Intrusions ou actes de malveillances pouvant mettre en péril l'exploitation normale du site du client

Article 4 : Responsabilités du client

Le client s'engage à maintenir une adresse de correspondance postale valide en tout temps ainsi qu'une adresse électronique de contact (email) fonctionnelle et relevée régulièrement. Winsoft Informatique effectuera toutes les communications importantes par l'intermédiaire exclusif de cette adresse électronique.

Le client est le seul responsable du contenu des informations qu'il traite ou met à disposition pour consultation. Le client s'interdit de sous-louer ou de mettre à disposition d'un tiers tout ou partie des prestations de Winsoft Informatique. D'autre part, si les pages hébergées devaient contenir des indications, propos ou n'importe quel élément contraire à la loi suisse actuelle ou future, ainsi qu'à celle des pays membres de l'OCDE, le Client en est seul et unique responsable devant les tribunaux.

Il est notamment exclu de publier toute forme ou contenu associé directement ou indirectement :

- Représentation de la violence, article 135 du code pénal suisse
- Ecrits, enregistrements visuels ou représentation pornographiques, 1^{er} et 3^e alinéas de l'article 197 du code pénal suisse
- Aux logiciels peer to peer
- Discrimination raciale, article 261bis du code pénal suisse
- Jeux de hasard non autorisés
- Activités illégales
- A des programmes piratés



Article 5 : Confidentialité

- Le client reconnaît qu'en raison de sa relation avec Winsoft Informatique, tant ce dernier que le client peut avoir accès à certains produits, informations ou éléments en relation avec les activités de l'autre partie, qui peuvent concerner des fichiers clients, des technologies logicielles ou tout autre élément qui sont potentiellement confidentiels et de valeur substantielle pour chaque partie respective, et qui pourraient subir une éventuelle dépréciation si elles devaient être divulguées à une tierce partie. En conséquence, tant le client que Winsoft Informatique acceptent qu'ils ne vont pas utiliser pour leur propre compte ou celui d'une tierce partie, ni divulguer à une tierce partie, une quelconque information dont ils auront eu connaissance à l'occasion de cette relation contractuelle, sauf en cas d'obligation légale (sur injonction judiciaire par exemple). De plus, le client et Winsoft Informatique confirment qu'ils prendront toutes les mesures appropriées pour protéger la confidentialité de ces informations.

Article 6 : Facturation

Le délai de paiement des factures est de 30 jours. En cas de retard, Winsoft Informatique peut bloquer ou interrompre les prestations fournies au client. Toutes les prestations sont facturées dès leur mise en service. Winsoft Informatique peut modifier ses prix en tout temps. Dans ce cas, les nouveaux prix ne s'appliqueront qu'aux nouveaux contrats et aux renouvellements d'abonnements.

Article 8 : Résiliation

Winsoft Informatique peut résilier avec effet immédiat et sans dédommagements le contrat en cas de non respect de celui-ci lorsqu'une des clauses de ce contrat n'est pas ou plus respectée, et ceci sans préavis, sans dédommagement, sans récupération de données par le client ou autre arrangement spécifique.

Article 8 : For juridique et droit applicable

Tout litige en rapport avec le présent contrat, sa conclusion, son exécution ou sa résiliation est soumis au droit suisse, le for étant à Sion.